

pour lui à Notre Très Saint Père le Pape, un magnifique crucifix qui lui fut envoyé aussitôt. C'était en 1849. Ce fait, rapproché de celui qui eut lieu en 1850 (1849 ?), où Mgr l'évêque de Montréal, du haut de la chaire de Notre-Dame, fit son éloge, et duquel éloge sortit une médaille d'or qui fut présentée à Chiniquy par l'honorable juge Mondelet au milieu d'un grand concours de citoyens (18,000), achevèrent de tuer le prêtre dans Chiniquy, d'enfler son orgueil au superlatif."—*La vie et la mort de l'Apostat Chiniquy*, Montréal, 1875.

Ce fut, hélas ! la perte du malheureux Chiniquy. Interdit par son évêque le 28 septembre 1851, il part le lendemain pour l'Illinois, où il commence bientôt sa révolte, son schisme, son apostasie. Il roule d'abîme en abîme, et désormais son souvenir n'appelle plus que des larmes. Son histoire ne s'écrie plus, elle s'oublie.

[1844]

15. Manuel || ou || règlement || de la || Société de tempérance || dédié à la Jeunesse Canadienne. || Par M. C. Chiniquy, Ptre, || curé de Kamouraska. || Québec, Bureau de l'Artisan. || Imprimé et Publié par Stanislas Drapeau & Cie || 1844. || VI + 158 pp. pt. in-8 oblong.

Précédé d'une "Épître Dédicatoire à la Jeunesse Canadienne." Tiré à 4000 exemplaires, écoulés en six mois. Ex. décrits : Bibl. de la Législature de Québec, B. C. 59, Coll. Gagnon. Dans l'un et l'autre exemplaires, la page VI (s. p.) est une page d'errata. Dans l'un la liste des errata commence à la page 17, dans l'autre à la page 74.